

L'abbaye de Cadouin au XII^e siècle

Le milieu du XI^e siècle voit apparaître ce qu'on a appelé la réforme grégorienne, du nom du Pape Grégoire VII qui fut son promoteur le plus convaincu et le plus efficace. Il s'agissait d'interdire au pouvoir temporel, et principalement à l'empereur, d'intervenir dans la désignation du Pape et des dignitaires ecclésiastiques. C'est la lutte du Sacerdoce et de l'Empire marquée par le pardon de Canossa, le règne d'Urbain II, la première Croisade et les grandes fondations de la Chartreuse, de Cîteaux, de Prémontré et de Fontevraud. En France, c'est le roi Philippe I^{er} qui a accédé au trône en 1060, à 8 ans, après la mort de son père Henri I^{er}. A son tour il sera remplacé en 1108 par Louis VI. En Périgord, après la mort de Boson II, empoisonné en 1006 par sa femme Almodis, et celles, toutes aussi violentes, de ses frères, la paix sembla s'instaurer avec Hélie II qui n'avait que 10 ans.

Les débuts de Cadouin

A l'extrême fin de ce XI^e siècle quelques moines venus de Molesmes sous la direction de Robert vinrent s'installer au sud de Dijon, dans un domaine marécageux, pour y vivre dans la rigueur de la Règle de saint Benoît. Le Nouveau Monastère qui ne tarda pas à prendre le nom de Cîteaux connut des débuts difficiles : Robert dut retourner à Molesmes, Albéric qui le remplaça ne tarda pas à mourir, le recrutement de jeunes postulants était faible et les ressources ne suffisaient pas à nourrir la communauté. Etienne Harding, un moine anglais qui avait succédé à Albéric, vit pourtant la situation s'améliorer. De nombreux novices arrivèrent entourant Bernard de Fontaines, les dons commencèrent à affluer si bien qu'il devint possible de fonder un second monastère à La Ferté-sur-Grosne en 1113 puis un troisième, près d'Auxerre, à Pontigny en 1114. Deux autres, Clairvaux et Morimond, furent fondés à partir de 1115 au diocèse de Langres. Dès lors, Etienne Harding comprit qu'à ces monastères il fallait donner une constitution. Allait-on, comme à Cluny, décider que les nouveaux monastères dépendraient tous de Cîteaux ou bien allait-on imaginer un projet nouveau ? Ce fut le génie d'Etienne Harding de promouvoir la rédaction d'une «Charte de charité et d'unanimité» qui allait régir le nouvel ensemble qui peu à peu deviendra l'Ordre cistercien au cours du XII^e siècle. Pour le moment si la charité existe, l'unanimité est davantage souhaitée que réelle.

Trois idées essentielles allaient constituer le fondement de l'Ordre :

– La première idée était qu'un chapitre général constitué de tous les abbés détiendrait l'autorité suprême et se réunirait chaque année à Cîteaux. Entre les sessions l'abbé de Cîteaux, assisté éventuellement des quatre premiers abbés, pourrait prendre les décisions utiles. L'égalité des monastères entre eux était ainsi assurée.

– La seconde idée était de constituer un lien de filiation entre une abbaye et celles qui par fondation ou par affiliation, avaient adhéré au **projet monastique de Cîteaux**. Cette filiation comportait un droit de visite par l'abbaye mère mais aussi un devoir d'entr'aide tant spirituelle que matérielle.

– Enfin la troisième idée était l'autonomie des monastères conséquence de leur égalité.

Cette charte de Charité ne tarda pas à être adoptée, imitée, copiée, par les nombreux fondateurs que l'on voyait surgir ici ou là. Surtout les évêques l'approuvèrent et le pape Calixte II lui-même dès 1119.

C'est aussi en cette fin du XI^e siècle et au début du XII^e que l'on vit apparaître autour de quelques ermites des groupes de disciples. Le plus célèbre fut certainement Robert d'Arbrissel qui fonda l'étonnante abbaye de Fontevraud après avoir longtemps erré entre Maine et Anjou.

En Périgord c'est en 1050-1055 que naquit à Salles, non loin de Cadouin, un enfant nommé Géraud.

Ce que nous savons de lui vient d'une vie écrite par un moine cistercien des Châtelliers en Poitou au XIII^e siècle. Le texte a été publié par Dom Martène et repris par les Bollandistes à la date du 23 octobre.

Une autre source d'information provient des cartulaires de certains monastères que Géraud a fondés dans les dix dernières années de sa vie, de 1110 à 1120.

Enfin une troisième source est constituée par la chronique de l'abbaye de Saint-Maixent, chronique qui couvre la période 1100-1141 et est donc contemporaine de Géraud.

Ces sources sont de valeur très inégale. La vie du XIII^e siècle par exemple semble contenir trois parties bien distinctes :

- 1 - un récit continu qui situe Géraud dans son environnement ;
- 2 - une compilation de textes divers dont certains sont des interpolations malheureuses qui concernent d'autres personnages ;
- 3 - une sorte de chronique de l'abbaye des Châtelliers antérieure à la construction de la nouvelle église consacrée en 1277.

Par ailleurs on sait bien que certains cartulaires ont fait l'objet de manipulations diverses soit pour lier le monastère à un personnage connu (Charlemagne par exemple) soit pour en faire remonter la fondation à une époque plus lointaine ou glorieuse et obtenir ainsi privilèges ou revenus.

Toutefois ce sont les cartulaires qui nous permettent de lier les fondations de Géraud de Salles à l'Ordre cistercien qui est en train de naître.

C'est ainsi que celui de **Dalon**, qui était alors au diocèse de Limoges aujourd'hui Périgieux fait état de la donation par Géraud et Geoffroy de Lastours « au vénérable Père Géraud de Salles » de tout ce qu'ils possèdent en forêt de Dalon. Cette donation eut lieu

en 1114. Le même cartulaire fait mention de la donation à Gérard par le vicomte de Limoges du Mas de Bretenous à Saint-Paul-la-Roche en Périgord.

Le cartulaire de **Cadouin** est encore plus précis. Il indique que le 11 juillet 1115, à Fontevraud, Robert d'Arbrissel donne à Gérard de Salles « vénérable maître, son compagnon et ami très cher » tout ce qu'il possède dans la forêt de Cadouin, c'est-à-dire le Val Seguin, où Gérard a déjà quelques disciples, et la Salvetat que Robert a reçu de l'évêque de Périgueux l'année précédente et où il a renoncé à fonder un nouveau monastère de son ordre. La date du 11 juillet est tout à fait remarquable car c'est celle du transfert des reliques de saint Benoît dite fête de la Saint Benoît d'été et dans l'ordre monastique on y célèbre de nombreux événements. C'est peut-être le 11 juillet que furent fondées les abbayes de Morimond en 1115, de Bonnevaux en 1119, de Foigny en 1121. Il est symbolique que Robert d'Arbrissel ait choisi cette date. La donation de La Salvetat sera confirmée en 1116 par Guillaume d'Auberoche évêque de Périgueux.

En 1117, au mois de janvier, Gérard était à **Grandselve** près de Toulouse où « Olivier de Bessens et son épouse Aldegarde donnent à Dieu, à Sainte Marie de Grandselve, à toi, Gérard de Salles et aux frères du même lieu, cette partie de la grande forêt afin que vous l'ayez et la possédiez pour toujours, légitimement, librement et en paix ». Ce texte prouve que Gérard avait déjà établi à Grandselve un groupe de disciples. C'est peut-être là, d'ailleurs, qu'il a rencontré Robert d'Arbrissel lequel est venu à Toulouse en 1098-99 et en 1114 avec le duc Guillaume d'Aquitaine.

L'évêque de Toulouse Amélius va confirmer cette donation au « très pieux maître Gérard de Salles » et à ses disciples, sous réserve qu'ils observent « la règle de Saint Benoît à la manière des Cisterciens qui la gardent parfaitement ».

Gérard avait, semble-t-il, complètement quitté le Périgord pour se fixer en Poitou. Le 6 avril 1120, il est à l'**Absie** avec l'abbé de Bournet pour présider, aux côtés de Guillaume, évêque de Poitiers, l'érection de la nouvelle abbaye. Guillaume laissa au « vénérable maître Gérard » le soin de présider la cérémonie selon la règle de Saint Benoît et le statut des « très estimés moines cisterciens ». Pourtant l'**Absie** ne fut jamais une abbaye cistercienne mais se borna, comme Grandselve à cette époque et pendant une trentaine d'années, à observer les usages de Cîteaux.

Le porche roman de l'église de l'**Absie**, surmonté aujourd'hui d'un clocher moderne, est sans doute contemporain de Gérard.

Après ces journées de fêtes Gérard ragagna le monastère des Châtelliers où il devait mourir deux semaines plus tard, le 20 avril 1120.

Le cartulaire de **Bonlieu** non loin d'Aubusson cite lui aussi Gérard sous l'épiscopat d'Eustorge (1106-1137) pour la donation des mas de Mazerolles et de Rieux-Vieux par Amélius de Chambon, seigneur de Combraille.

Voilà donc cinq abbayes dont les cartulaires nous permettent de cerner un peu la personne de Gérard entre 1115 et 1120 ainsi que son entourage : Robert d'Arbrissel, fondateur de Fontevraud, et Guillaume, évêque de Poitiers, en particulier. Le rôle des évêques dans l'expansion de l'ordre monastique, notamment cistercien, y apparaît

fondamental. Ce sont eux qui confirment les donations mais eux aussi qui imposent la règle de Saint Benoît «à l'imitation des cisterciens». Provisoirement ni Bernard de Clairvaux ni la Charte de Charité ne sont déterminants.

Grâce aux cartulaires de Cadouin, de Grandselve et de l'Absie nous connaissons l'essentiel du parcours de Géraud dans les dernières années de sa vie : en 1115, il a regroupé quelques disciples autour de lui dans la forêt de la Bessède, en 1117, il est à Grandselve et en avril 1120 après la fondation de l'Absie il va aux Châtelliers où il meurt.

Par ailleurs, nous savons que le 28 octobre 1119 l'abbaye de Cadouin a été affiliée à l'Ordre Cistercien dans la filiation de Pontigny qui délégua l'un de ses moines Henri, pour en devenir le 1^{er} abbé. Rien ne permet de supposer que Géraud ait été présent à ce moment-là à Cadouin.

Que s'est-il passé à Cadouin entre juillet 1115 et octobre 1119 ? Pour tenter de le comprendre il faut remonter quelques années en arrière à une date indéterminée où Géraud a quitté Saint-Avit-Senieur étant peut-être devenu diacre.

Sa vocation n'est pas là. Il ne se sent pas attiré par la vie communautaire, c'est dans la solitude qu'il pense trouver Dieu.

Reclus ? C'est-à-dire muré dans une cellule, vivant de la charité d'autres pauvres, il ne semble pas attiré par ce projet. Ermite ? La forêt sera sa solitude¹. Il y a autour de la Bessède beaucoup de pauvres paysans qui vivent comme lui mais par obligation, pas par choix. Ils exploitent le bois pour en faire des cabanes et se chauffer, ils chassent, ils cultivent quelques champs qu'il a fallu d'abord défricher, ils élèvent quelques animaux peut-être. C'est l'extrême pauvreté après les frayeurs des invasions et celles de l'An Mil.

Instruit, Géraud est un recours et les pauvres vont se grouper près de lui. Géraud va faire pour eux ce qu'on a fait pour lui. Il va leur parler, les instruire. Il devient prédicateur et les auditeurs sont toujours plus nombreux, ils viennent chaque jour de plus loin. Dès lors Géraud va s'efforcer d'aller à leur rencontre poussé par les évêques qui ont découvert sa réputation. Que vont-ils devenir les pauvres de la Bessède ? Certains tentent de le suivre mais il y a les enfants, il y a les bêtes, il y a même cette terre à laquelle on s'attache.

Ce problème-là Robert d'Arbrissel l'a connu dans la forêt de Craon en Anjou. Il en est de même pour bien d'autres ermites comme Étienne de Muret, Bernard de Tusson, Étienne d'Obazine. Géraud va donc s'efforcer de créer une structure, de trouver un remplaçant. A partir de cela les paysans vont se rapprocher, se grouper, quelques-uns vont se révéler des «leaders» et se consacrer davantage au service de Dieu et des autres.

Pauvres monastères sans églises mais où règne la générosité, ils seront prêts pour venir grossir, le moment venu, les troupes de Cluny ou de Cîteaux. Ce qui se passe dans la Bessède va survenir dans toute l'Europe, de l'Irlande aux pays Baltes, de la Scandinavie à l'Italie, amplifié par les dons des seigneurs mais aussi par une prospérité qui s'étend, telle bientôt que la terre va nourrir ceux qui l'exploitent et leur donner un revenu qui les fera accéder aux marchés.

¹ Pour la distinction entre reclus et ermite, cf A. Esmein : «L'histoire et la légende de St Cybard», *BSAHC*, 1905-06 et J. de la Martinière : *St Cybard, étude critique d'hagiographie*, Paris, 1908.

Les cartulaires retiennent les noms des seigneurs qui ont donné des terres pour fonder les monastères mais l'essentiel n'est pas là. Il est dans l'immense mouvement qui a soulevé la chrétienté à partir du X^e siècle pour la lancer à la recherche de Dieu. Ce sont les paysans de la Bessède qui sont les premiers à l'origine de Cadouin. Géraud était l'un des leurs. Il est devenu prédicateur dans toute la région entre Poitiers et Toulouse. Les disciples se pressent toujours autour de lui. Pour eux il va créer une vingtaine de monastères. Certains disparaîtront, d'autres se développeront et atteindront parfois une importance considérable.

A la lecture des cartulaires nous avons noté le rôle d'incitation joué par les évêques. Dans le cas de Cadouin qui est intervenu pour orienter la communauté vers l'adhésion au projet cistercien ? Géraud soucieux de ne pas abandonner son petit troupeau, mais quels moyens avait-il d'être entendu dans la lointaine Bourgogne ? Guillaume d'Auberoche, évêque de Périgueux, qui pouvait redouter le désordre de groupes inorganisés, livrés à eux-mêmes, errant à travers la campagne, mais aussi de les voir passer sous la tutelle de Cluny et échapper à la juridiction épiscopale grâce à l'exemption ? C'est sans doute le concours de l'un et de l'autre qui décida du sort de Cadouin mais le rôle de Géraud est primordial car il a su imaginer et trouver les moyens nécessaires pour répondre à l'attente de ceux qui l'entouraient. Surtout il a compris que ces moyens devaient être simples aussi bien dans leur conception que dans leur réalisation. Contrairement à Robert d'Arbrissel qui conçut dans l'exaltation un monastère dirigé par une femme ou à Etienne de Muret qui donna le pouvoir temporel à des convers, Géraud, lui, accepta de bâtir du provisoire. Il apporte à chaque instant ce qu'on attend de lui et si, au terme de sa vie, il choisit peut-être d'orienter ses disciples vers l'ordre de Cîteaux, c'est qu'il y a admiré l'autonomie conservée des monastères contre l'excessive centralisation de Cluny.

Répondre à chaque instant à l'aspiration des autres c'est en cela que l'œuvre de Géraud est du domaine, à la fois, de l'intemporel et de l'universel.

Les abbés du XII^e siècle

Henri, moine de Pontigny et choisi comme premier abbé de Cadouin est arrivé en octobre 1119. Peut-être fut-il accompagné de trois ou quatre frères capables d'apprendre à ceux de Cadouin le chant de l'office et les usages tels qu'ils étaient observés à Pontigny².

L'envoi d'Henri par l'abbaye de Pontigny a une double importance. D'abord il marque la filiation de Cadouin par rapport à Pontigny. En outre, il prouve de façon formelle l'appartenance de Cadouin à l'Ordre Cistercien qui se crée progressivement en cette fin de l'année 1119. En effet, au chapitre VIII, verset XI, 5 de la Charte de charité dite « prior » approuvé par Calixte II en 1119 on peut lire : « Il n'est pas permis aux Cisterciens de se choisir comme abbé quelqu'un provenant d'Églises étrangères à l'Ordre, ni de donner à cet effet leurs propres moines à d'autres³ ».

² La mention fréquente de douze moines venus de Pontigny pour fonder Cadouin vient probablement de ce qu'il fallait douze moines pour qu'un monastère soit reconnu « conventuel » mais, en 1119, il y avait déjà des moines à Cadouin. En 1231, Grégoire IX abaissa ce chiffre de 12 à 8.

³ C'est nous qui soulignons. Le texte du Miss Laybach 31 est : « Nam de extraners ecclesias abbatem sibi sumere, aut suos allis ad hoc ipsum monachos dare, cisterciensibus non licet ».

Il serait tout à fait impensable que le Chapitre général de Cîteaux transgresse cette disposition au moment même où elle est présentée à l'approbation pontificale.

En ce 28 octobre 1119, Cadouin est devenue, semble-t-il, la onzième abbaye de l'Ordre et la deuxième dans la filiation de Pontigny. Va-t-elle le rester ?

Nous savons qu'Henri retrouvera Gérard à l'Absie, le 6 avril 1120, pour l'érection de cette nouvelle abbaye en présence de Guillaume Gilbert l'évêque de Poitiers.

Après cette rencontre, il n'est plus question d'Henri qu'à l'occasion de la donation de Guillaume de Biron, le 11 mai 1124. Est-il mort à Cadouin ? Et quand ? Nous n'en savons rien.

Par contre, nous savons que la donation de Bonnevaux, au diocèse de Poitiers, à **Hélie**, qui est dit «abbé de Cadouin» a eu lieu en présence de Guillaume Gilbert, l'évêque de Poitiers, qui est mort vers la fin de 1123 ou le début de 1124. La date de la fin de l'abbatit d'Henri, 1123 ou 1124, reste donc inconnue.

Très rapidement, Hélie va se comporter comme le chef d'une congrégation indépendante et Cadouin semble s'éloigner de l'Ordre cistercien. Il en est de même pour Roger, élu abbé de Dalon le 8 mai 1120 encore que Dalon n'ait pas été affilié à l'Ordre. Cela semblerait confirmer que les évêques aient favorisé cette tendance pour garder le contrôle des monastères de leurs diocèses.

Hélie est encore abbé en octobre 1124 où il est cité dans un don concernant la forêt d'Ardozel. De même, en 1127, dans une charte d'Amelius, évêque de Toulouse. En 1135, c'est **Géraud de Cussac** qui est abbé et, en 1137, il reçoit, dans le cloître de la cathédrale Saint André de Bordeaux, la donation faite par Pierre de Castillon d'un « lieu situé dans la forêt de Faise, pour y ériger une abbaye ».

Geoffroy de Loroux, archevêque de Bordeaux, l'assiste en cette circonstance, ainsi que les évêques de Saintes, Périgueux et Angoulême. Mais, ni l'abbé de Pontigny ni aucun autre abbé cistercien ne participe à cette cérémonie. C'est dans cette même cathédrale Saint André qu'a été célébré le 25 juillet 1137, le mariage du Dauphin Louis avec Aliénor d'Aquitaine un peu après la mort du duc Guillaume d'Aquitaine, un peu avant celle du roi Louis VI. C'est probablement aussi sous l'abbatit de Gérard de Cussac que Cadouin prend position en faveur d'Innocent II au moment du schisme d'Anaclet. Bernard de Clairvaux s'en félicite dans une lettre bien connue où lui-même distingue les Caduniens des Cisterciens, semblant ainsi admettre la séparation de Cadouin et de l'Ordre cistercien.

Le quatrième abbé de Cadouin sera **Pierre Gérard** qui est cité à propos de diverses donations d'Adhémar de Beynac et de Gaston de Gontaud en 1143. Peut-être a-t-il accompagné Bernard de Clairvaux lors de son voyage en Aquitaine. Bernard arriva à Bordeaux fin juin 1145 en compagnie du cardinal-légitime Albéric, évêque d'Ostie. Le 2 juillet ils sont à Blaye, rejoignent la Dordogne vers Castillon, passent à Bergerac où Bernard guérit un infirme, vont à Sarlat où des malades retrouvent la santé mais sans s'arrêter à Cadouin où les moines n'ont pas souhaité recevoir l'abbé de Clairvaux : « *illo intempore sanctum Dei remiserunt vacuum et sine honore* ».

Après une visite à Grandselve, on sait que Bernard s'arrêta à Albi où il prêcha le 1^{er} août 1145 pour la fête de Saint Pierre aux Liens et annonça son retour à Clairvaux pour l'Assomption.

Les chroniqueurs ont raconté ce voyage et la rencontre de Bernard avec Géraud (de Salles) mais celui-ci était mort depuis 25 ans et il s'agissait peut-être de (Pierre) Gérard. C'est du moins plausible, les noms de Gérard et Géraud étant proches.

Ramulphe de Mauriac fut le 5^e abbé de Cadouin.

Son abbatiat fut marqué par deux événements importants.

Le premier, extérieur à Cadouin, fut la mort de Bernard de Clairvaux le 20 août 1153. Moine depuis plus de 40 ans, abbé de Clairvaux depuis 1115, Bernard avait marqué son siècle et contribué puissamment à l'expansion de l'Ordre. A sa mort celui-ci comptait 352 abbayes dont 168 dans la filiation de Clairvaux.

Le second événement fut la consécration de l'église abbatiale de Cadouin, le 3 octobre 1154, dix-neuvième dimanche après la Pentecôte⁴.

Pourtant le calendrier de Cadouin mentionne la fête le 5 octobre, le 3 des nones d'octobre et cela devait être dès le XIII^e siècle. Pourquoi ce transfert très inhabituel ?

Dans l'édition de 1689, le martyrologe cistercien (qui a gardé la datation romaine contrairement au bréviaire et au missel) indiquait « *Tertio nonas octobris : Dans le territoire de Sarlat, dédicace de l'église de Cadouin, etc.* »

Comment est-on passé du 3 au 5 octobre ?

Une hypothèse intéressante peut être trouvée dans la comparaison des calendriers romain et grégorien.

On constate que le 3 du calendrier grégorien correspond au V ante nonas du calendrier romain et réciproquement. Comment et pourquoi a-t-on confondu l'un avec l'autre ?

Dans son ouvrage de 1868 sur le Saint Suaire, de Gourgues signale qu'il a relevé sur un antiphonaire du XIII^e siècle relié au XVI^e siècle la mention manuscrite « *9 octobris. Dedicatio ecclesiae B. M. De Cadunio* ». Le 9 est-il ici à la place de « nonas » avec oubli du V ? Dans tous les cas, il s'agirait à l'origine de l'erreur d'un copiste, ignorant peut-être le latin, et qui n'a fait que recopier des chiffres sans se préoccuper du calendrier dont il s'agissait⁵.

C'est Raymond de Mareuil, évêque de Périgueux qui procéda à la consécration en présence des évêques d'Agen et d'Angoulême, des abbés bénédictins d'Aurillac, de Moissac, de la Sauve-Majeure, de Cellesfrouin et d'Aulx, ainsi que des abbés des filles de

⁴ L'acte de cette consécration (B.N. Fonds Périgord) est rédigé comme suit : « *Anno ab incarnatione Domini MCLIV, indictione secunda, epacta IV, V nonas octobris, die Dominica, luna XXII, dedicatum est hoc monasterium solemnitè, etc.* ».

⁵ Les indications contenues dans l'acte de consécration permettent de vérifier la date : - nombre d'or 15, c est le rang de l'année dans un cycle de 19 ans, reste 1154 + 1 : 19 = 60 reste 15 ; - indiction 2 qui est le reste de : 1154 - 312 (édit de Constantin) : 15 (période entre la perception de deux impôts extraordinaires) = 56 reste 2 ; - épacte IV : phase de lune avant le début d'année (de 0 à 29). On convient de désigner par 0 son âge, le jour où elle est nouvelle ; - V des nones d'octobre (none est le 9^e jour avant les Ides, c'est-à-dire avant le jour de la pleine lune), dans ce cas le 3 octobre ; - les calendes sont le 1^{er} jour du mois lunaire (nouvelle lune).

Cadouin, Gondom, Fontguilhem, Faise et Sept-Fons. Mais, comme à la fondation de Faise, ni l'abbé de Pontigny ni aucun autre abbé cistercien n'est présent.

Entre 1145 et 1147, Ardorel et Valmagne, Grandselve et Fontfroide Gondom et Fontguilhem et aussi La Faise avaient quitté la filiation de Cadouin mais en 1154 Ardorel, Gondom, Fontguilhem et La Faise y avaient été réintégréés. Grandselve et Fontfroide restaient dans la filiation de Clairvaux et Valmagne dans celle de Bonnevaux en Dauphiné⁶.

On peut voir dans ces changements de filiation une conséquence possible de la mort de Bernard de Clairvaux dont l'autorité était, par certains, jugée excessive.

En 1158, Rammulphe de Mauriac est encore abbé et assiste à la consécration de l'église Saint Martin de Limeuil.

Son successeur, Pierre, 6^e abbé, connaîtra semble-t-il un abbatiat paisible pendant plus de 20 ans. On ne sait rien de lui.

Le septième abbé de Cadouin, Aimeric, allait être appelé à jouer un rôle décisif dans l'évolution de son abbaye.

Le 22 février 1189, il reçoit d'Adhémar de Beynac des droits sur la forêt de Cadouin. C'était, dit l'acte de donation, 71 ans après la fondation de l'église et 35 ans après sa consécration. L'église avait donc été construite à partir de 1118 et consacrée en 1154 comme nous le savons déjà.

Aimeric souhaitait se rapprocher de Pontigny et de l'Ordre cistercien. Malgré l'opposition de certains moines de Cadouin il entreprit une première négociation. Ce furent alors des violences de toutes sortes y compris de la part des laïcs fondateurs qui estimaient avoir un droit de regard même sur les observances.

Les moines répudièrent Aimeric et élirent abbé de Cadouin celui de Faise, avec la complicité active de celui de Gondom. L'évêque de Périgueux chassa les deux abbés révoltés et excommunia les moines. Par lettre du 8 mai 1198, le pape ratifia la sentence de l'évêque et le chargea de la faire observer.

Le 8 décembre 1198, Innocent III, nouvellement élu⁷, constatait de nouveaux désordres.

Aimeric fut malgré tout rétabli mais pour peu de temps. En juillet 1199, le chantre de Cadouin, Gérard de Lacoste, s'empara du siège abbatial. Il fut à son tour déchu et excommunié.

Le pape Innocent III intervint à nouveau pour encourager Aimeric. Après quoi il confia une mission de conciliation à l'archevêque de Bordeaux et à l'évêque de Périgueux. Un accord de composition fut enfin trouvé et sa signature intervint le vendredi 4 mai 1201 en présence des deux prélats délégués par le Pape et de nombreux religieux et seigneurs de la région.

⁶ Cf B. et G. Delluc : « Que reste-t-il des abbayes-filles de Cadouin ? » in *Actes du 6^e colloque de Cadouin*, 1999, p. 66.

⁷ Lotano de Segni, neveu du pape Lucius III (1181-85) naquit vers 1161 et fut élu pape en 1198 sous le nom d'Innocent III. Il joua un rôle politique important, soutint les ordres mendiants et contribua à mieux définir la doctrine sur les sacrements. C'est lui aussi qui fixa les règles de l'élection du pape. On peut lui reprocher d'avoir exagérément soutenu Venise contre Constantinople et Simon de Montfort après l'incendie de Béziers.

Les abbés de Pontigny et de Cadouin confirmaient :

- 1 - la filiation de Cadouin par rapport à l'abbaye de Pontigny.
- 2 - la filiation par rapport à l'abbaye de Cadouin des monastères qu'elle avait fondés⁸.
- 3 - L'engagement par l'abbé de Pontigny d'effectuer lui-même, chaque année la visite régulière de Cadouin.
- 4 - Enfin diverses dispositions qui fixaient des usages et relations propres à Cadouin (églises, dîmes, etc.).

Ainsi prenait fin, au début du XIII^e siècle une longue période d'incertitude qui avait troublé les relations entre Cadouin et l'Ordre cistercien.

Pourquoi l'abbaye de Cadouin était-elle restée, pendant plus de 75 ans, séparée de l'Ordre cistercien auquel elle avait adhéré au tout début de sa fondation ?

C'est ce qu'il faut tenter de comprendre.

Nous avons déjà constaté diverses manifestations de cette séparation : l'absence de l'abbé de Pontigny, en 1137, à la fondation de Faise et, en 1154, à la consécration de l'église de Cadouin, la lettre de Bernard de Clairvaux à propos du schisme d'Anaclet qui distingue les Caduniens des Cisterciens et, en 1145, le refus de Cadouin de recevoir l'abbé de Clairvaux.

Moins spectaculaire mais plus probante encore est l'absence de toute citation de Cadouin au XII^e siècle dans les Statuts des Chapitres généraux de l'Ordre.

Parmi les causes de l'éloignement nous avons déjà noté l'influence des évêques soucieux de conserver le pouvoir de contrôle sur les monastères de leur diocèse mais aussi sans doute les avantages matériels qui en résultent. Par exemple, nous savons que la construction de la cathédrale d'Angoulême a été possible parce que l'évêque avait conservé les revenus de Brantôme et de Saint Cybard dont il était resté abbé.

Les divers fondateurs, notamment laïcs, ne voyaient sans doute pas d'un bon œil, les monastères qu'ils avaient aidé à créer passer dans la mouvance d'un ordre lointain et parfois étranger.

L'influence considérable de Bernard de Clairvaux semble avoir été mal supportée par les moines de Cadouin. On le vit bien lorsqu'ils refusèrent en 1145 de le recevoir.

Enfin il y avait peut-être l'existence du Suaire et les manifestations encore discrètes qui en résultaient et s'accompagnaient de profits matériels.

Telles sont quelques-unes des causes qui ont pu séparer Cadouin de l'Ordre mais il existe peut-être des causes qui ont incité Pontigny à laisser Cadouin s'éloigner. Cela est une autre histoire...

M. Berthier

⁸ Il s'agissait de : Gondom dans le diocèse d'Agen, Fontguilhem dans le diocèse de Bazas, Faise dans le diocèse de Bordeaux, Bonnevaux dans le diocèse de Poitiers, Saint Marcel (ex Sept Fons) dans le diocèse de Cahors, Ardorel dans le diocèse d'Albi et Clariana dans le diocèse d'Elne en 1162.

Composition entre les abbés de Pontigny et de Cadouin faite par Hélie, archevêque de Bordeaux¹ et Adémar, évêque de Périgueux²

(extrait du livre des us)

Hélie, par la grâce divine, archevêque de Bordeaux et Adémar, par la même grâce, évêque de Périgueux, à tous nos aînés en Christ qui liront le présent document, salut dans la vérité rédemptrice.

Il est très difficile de coucher par écrit ce qui, après une réflexion et un accord préalables, a été décidé dans les causes et affaires ecclésiastiques de peur que, le temps s'écoulant, ce qui a été prévu ne sorte de la mémoire et que l'affaire, du fait de son ancienneté, ne glisse dans l'oubli. Cela pourrait arriver facilement si la ténacité des rédacteurs ne s'y opposait.

Comme entre la maison de Pontigny d'une part et celle de Cadouin de l'autre, il y eut longtemps contestation au sujet de la dépendance que l'abbé de Pontigny, ordre de Cîteaux, exigeait de Cadouin qui avait été libre longtemps,

comme l'affaire a été débattue par plusieurs et devant nombre de personnes non sans dams, peines et dépenses,

comme enfin, en vertu d'une commission à Nous confiée par le Saint Père³, ayant considéré les dommages et les charges de l'une et l'autre maison, voulant y remédier à l'avance pour l'avenir, avec l'assistance d'hommes prudents et de personnages ecclésiastiques, après avoir compris les raisons et les vœux de l'une et l'autre partie et les avoir examinés avec soin,

un accord fut conclu avec des hommes religieux et craignant Dieu.

Ayant aussi reçu des lettres affectueuses du vénérable en Christ Arnaud⁴ et du Chapitre général de Cîteaux, afin d'avoir pour but la paix de ces maisons et de les faire composer entre elles, nous avons procédé de la façon suivante avec le consentement, requis et obtenus, des abbés et frères de celles-ci.

1 – Que la maison de Cadouin serait fille de Pontigny à cette condition toutefois que Cadouin posséderait pacifiquement toutes les filles, à savoir abbayes, prieurés, églises et chapelles qu'elle avait et celles qu'elle pourrait acquérir avec la permission divine.

Ces maisons sont :

- l'abbaye de Gondom au diocèse d'Agen,
- l'abbaye de Fontguilhem au diocèse de Bazas,
- l'abbaye de Faise au diocèse de Bordeaux,
- l'abbaye de Bonnevaux au diocèse de Poitiers,
- l'abbaye de Saint Marcel au diocèse de Cahors,
- l'abbaye d'Ardorel au diocèse d'Albi,
- l'abbaye de Clariana au diocèse d'Elne.

¹ Hélie de Malemont. ² Adhémar de la Tour, chanoine de Saint-André, archidiacre de Périgueux (1170) confirmé par Urbain III (22.09.1187). Certains historiens pensent qu'il mourut en 1198 et fut remplacé par Raimond de Castelnaud (Dessalles). La *Criffilia christiana* conteste cette affirmation (II Instr. – col 499-500). ³ Innocent III, élu en 1198. ⁴ Abbé de Cîteaux.